



MAIRIE D'OBJAT - Place Charles-de-Gaulle
Téléphone : 05.55.25.81.63 - Télécopie : 05.55.25.93.38
e-mail : mairie.@objat.fr

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Affaire suivie par Marie-Elisabeth DALLEs

Secrétariat - assemblée délibérante
Marie-Christine PHILIPPO
REF : MED-MCP/2016-04
Le 1^{er} juin 2016

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 26 Mai 2016 - 20 heures 30

Le vingt-six Mai deux mille seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 20 mai 2016, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal Place Charles de Gaulle à OBJAT, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU, Maire.

Présents : Philippe VIDAU, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjoints : Michel JUGIE - Michel DONZEAU - Annie PASCAREL - Agnès FAURE - Jean-Pierre LABORIE - Jean Louis TOULEMON - Elisabeth GENESTE

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Christian LAMBERT - Marie-Claude DAUVERGNE - André PERRIER - Francine FAYAUD - Alain FRICHETEAU - Patrice BELBEZIER - Nadine BRUNERIE - Lucette TRALEGLISE - Eliane ANTOINE - Didier DECEMME - Véronique DALY - Luc ROUMAZEILLE - Martine PONTIER - Gérard BONNET, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Ludovic COUDERT donne pouvoir à M. DECEMME

Mme Christine MARRAGOU donne pouvoir à M. VIDAU

Mme Marie-Hélène SARTOU donne pouvoir à Mme GENESTE

Mme DE CARVALHO-PEYROUT est absente excusée.

Absent non excusé :

M. Jean-Bernard FERAL

Mme Lucette TRALEGLISE est élu(e) secrétaire de séance.

L'ordre du jour du Conseil Municipal du 26 Mai 2016 est le suivant :

I / FINANCES

- 2016-69 - Taux de la taxe directe Foncier Non Bâti : 92.01 au lieu de 92.03 %
- 2016-70 - Dotation d'Action Parlementaire (DAP) financement de l'éco piscine
- 2016-71 - Aménagement de Bourg - demande de subvention au Conseil Départemental
- 2016-72 - Aménagement de Bourg - demande de subvention au Conseil Régional
- 2016-73 - Aménagement de Bourg - demande de subvention à l'Europe : FEDER

II / RESSOURCES HUMAINES

- 2016-74 - Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016 au Service Accueil - proximité
- 2016-75 - Création d'un emploi saisonnier d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe ou SMIC (grade de rémunération 1^{er} échelon) à compter du 4 juillet 2016

Informations :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DALLES qui précise que :

- le procès-verbal de la séance du 07 avril 2016 n'a pu être rédigé du fait d'une erreur de manipulation qui a effacé l'enregistrement.
- Désormais, l'intégralité des débats sera publiée sur le site de la Mairie d'OBJAT, chacun des élus aura la possibilité d'y avoir accès avec un mot de passe.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 07 avril 2016 : **adopté par 24 VOIX POUR**.
M. BONNET, absent excusé le 07 avril 2016, ne souhaitant pas voter ce compte-rendu.

Au cours de cette séance, ont été examinés les dossiers suivants :

**Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales : modification du taux de la taxe directe
Foncier non bâti 2016-69**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 des Services Fiscaux,

Vu la proposition de la commission «Développement économique, Emploi, Finances, Fiscalité » du 15 février 2016,

Vu la délibération 2016-18 du Conseil Municipal qui, en séance du 25 février 2016, a décidé à l'unanimité de fixer à 92.03 % le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties,

Vu le courrier d'observations de M. le Sous-Préfet de Brive, qui en date du 13 avril 2016, a demandé la modification du taux de la taxe foncière sur le non bâti qui ne peut être supérieur à 92.01 % pour être en conformité avec le taux de la taxe d'habitation établi à 9.49 %,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de modifier en conséquence le taux applicable à la Taxe Foncière sur le Non Bâti au titre de l'exercice 2016 :

LIBELLES	TAUX IMPOSITION 2015 (- 1 %)	TAUX IMPOSITION 2016 Proposition - 1%
Taxe Foncière (non Bâti)	92.96 %	92,01 %

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Dotation d'Action Parlementaire (DAP) financement de l'éco piscine 2016-70

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est projeté de construire une éco piscine.

Les travaux envisagés s'élèvent à 4 800 000 € HT (5 760 000 € TTC). Une subvention est sollicitée auprès du Sénat au titre de la Dotation d'Action Parlementaire exercice 2016.

Le futur équipement comprendrait :

- un bassin rectangulaire dit sportif de 25 m de long (homologation FFN) avec 6 couloirs (375 m²), pour la nage (y compris scolaire), la pratique des associations et les activités encadrées,

- un bassin d'activité de forme libre (125 m²), pour l'apprentissage des pratiques aquatiques (y compris scolaire), la pratique ludique et les activités encadrées,
- une lagune d'eau couverte (35 m²) à destination des familles et des enfants en bas âge, proposée ici en option,
- les plages associées,
- les annexes spectateurs et accompagnateurs : hall d'accueil...,
- les annexes baigneurs avec flux individuels et collectifs,
- Les annexes administratives et de services : bureau, local MNS, infirmerie...,
- les locaux techniques (y compris galeries en périphérie de bassins) et dépôts,
- les aménagements extérieurs avec jeux d'eau, zones d'animations temporaires, toboggan,
- solariums, parvis, abords divers...

Cet équipement offrira donc l'opportunité de pouvoir rendre accessible sur le bassin d'Objat la pratique de la natation à l'année par la création d'un club de natation au sein de la commune d'Objat.

Cet équipement permettra également un meilleur apprentissage du savoir nager dans des conditions sanitaires et techniques optimales et cela durant toute la période scolaire.

Cet équipement permettra également d'accueillir des associations pour développer la pratique d'activité sportives liées au sport santé (jeunes enfants, séniors,....).

La réalisation de cet équipement représente donc une réelle opportunité de répondre à un besoin non satisfait jusqu'à présent et permettre de développer la pratique sportive aquatique sur le bassin et dans un rayon de 30 minutes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les travaux envisagés de construction d'une éco piscine.
- **PREND** acte du coût estimatif des travaux s'élevant à 4 800 000 € HT soit 5 760 000 € TTC et l'accepte.
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Sénateur l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Action Parlementaire pour financer cette opération.
- **ARRETE** le plan de financement comme décrit dans le document annexé à la présente délibération.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Aménagement de Bourg - demande de subvention au Conseil Départemental

2016-71

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en sa qualité de pôle structurant, la Commune souhaite avoir une action forte et cohérente sur l'ensemble de ses espaces publics en facilitant et sécurisant l'accès aux services (parking multimodal) et aux commerces (venelles et Foirail).

Les travaux envisagés :

Action 1 : Aménagement du parking multimodal/Foirail tranche 1 : consiste à mettre en place en place un cheminement sécurisé pour accéder aux écoles élémentaire et maternelle, à la gare SNCF, aux différentes associations et commerces.

Action 2 : Aménagement des venelles :

permet de faire le lien entre les espaces publics de services (Foirail, Salle des Congrès, Hôtel de Ville) et la partie commerçante du centre-ville ; ces espaces seront dédiés aux piétons.

Action 3 : Aménagement du Foirail tranche 2

c'est un espace inadapté aujourd'hui compte tenu de son activité et du flux mêlant les véhicules et les piétons. Son aménagement sécurisera et créera le lien entre le parking Multimodal et la vie économique du Foirail du centre bourg.

Les travaux envisagés s'élèvent à 1 000 000 € HT (1 200 000 € TTC). Une subvention de 150 000 € sur 3 ans, soit 50 000 € par an, est sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre des Aménagements de bourg exercice 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les travaux envisagés d'aménagement de bourg.
- **PREND** acte du coût estimatif des travaux s'élevant à 1 000 000 € HT soit 1 200 000 € TTC et l'accepte.
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 150 000 € sur 3 ans, soit 50 000 € par an au titre des Aménagements de Bourg pour financer cette opération.
- **ARRETE** le plan de financement comme décrit dans le document annexé à la présente délibération.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Aménagement de Bourg – demande de subvention au Conseil Régional

2016-72

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en sa qualité de pôle structurant, la Commune souhaite avoir une action forte et cohérente sur l'ensemble de ses espaces publics en facilitant et sécurisant l'accès aux services (parking multimodal) et aux commerces (venelles et Foirail).

Les travaux envisagés :

Action 1 : Aménagement du parking multimodal/Foirail tranche 1 :

consiste à mettre en place un cheminement sécurisé pour accéder aux écoles élémentaire et maternelle, à la gare SNCF, aux différentes associations et commerces.

Action 2 : Aménagement des venelles :

permet de faire le lien entre les espaces publics de services (Foirail, Salle des Congrès, Hôtel de Ville) et la partie commerçante du centre-ville ; ces espaces seront dédiés aux piétons.

Action 3 : Aménagement du Foirail tranche 2

c'est un espace inadapté aujourd'hui compte tenu de son activité et du flux mêlant les véhicules et les piétons. Son aménagement sécurisera et créera le lien entre le parking Multimodal et la vie économique du Foirail du centre bourg.

Les travaux envisagés s'élèvent à 1 000 000 € HT (1 200 000 € TTC). Une subvention de 20 % du montant HT des travaux soit 200 000 € est sollicitée auprès du Conseil Régional au titre des Aménagements de bourg exercice 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les travaux envisagés d'aménagement de bourg.
- **PREND** acte du coût estimatif des travaux s'élevant à 1 000 000 € HT soit 1 200 000 € TTC et l'accepte.
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional l'octroi d'une subvention de 200 000 € au titre des Aménagements de Bourg pour financer cette opération.
- **ARRETE** le plan de financement comme décrit dans le document annexé à la présente délibération.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Aménagement de Bourg - demande de subvention à l'Europe : FEDER

2016-73

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en sa qualité de pôle structurant, la Commune souhaite avoir une action forte et cohérente sur l'ensemble de ses espaces publics en facilitant et sécurisant l'accès aux services (parking multimodal) et aux commerces (venelles et Foirail).

Les travaux envisagés :

Action 1 : Aménagement du parking multimodal/Foirail tranche 1 :

consiste à mettre en place un cheminement sécurisé pour accéder aux écoles élémentaire et maternelle, à la gare SNCF, aux différentes associations et commerces.

Action 2 : Aménagement des venelles :

permet de faire le lien entre les espaces publics de services (Foirail, Salle des Congrès, Hôtel de Ville) et la partie commerçante du centre-ville ; ces espaces seront dédiés aux piétons.

Action 3 : Aménagement du Foirail tranche 2

c'est un espace inadapté aujourd'hui compte tenu de son activité et du flux mêlant les véhicules et les piétons. Son aménagement sécurisera et créera le lien entre le parking Multimodal et la vie économique du Foirail du centre bourg.

Les travaux envisagés s'élèvent à 1 000 000 € HT (1 200 000 € TTC). Une subvention de 25 % du montant HT des travaux soit 250 000 € est sollicitée auprès de l'Europe : FEDER au titre des Aménagements de bourg exercice 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les travaux envisagés d'aménagement de bourg.

- **PREND ACTE** du coût estimatif des travaux s'élevant à 1 000 000 € HT soit 1 200 000 € TTC et l'accepte.
- **SOLLICITE** auprès de l'Europe - FEDER l'octroi d'une subvention de 250 000 € au titre des Aménagements de Bourg pour financer ces opérations.
- **ARRETE** le plan de financement comme décrit dans le document annexé à la présente délibération.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

**Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016
au Service Accueil - proximité 2016-74**

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu de la nécessité de remplacement (départ à la retraite), il convient de maintenir les effectifs au service « accueil-proximité ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire face au départ en retraite d'un agent des services administratifs, il convient de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016 pour être affecté dans ledit Service.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- Renseignements à apporter au public sur place et par téléphone,
- Orientation du public vers les services ou organismes compétents,
- Etat civil (naissances, mariages et décès), cimetière, élections, recensement citoyen, cartes d'identité et passeports,
- Pré-instruction des demandes d'autorisation des sols,
- Gestion administrative du matériel et planification des réservations des salles communales,
- Gestion des demandes et suivi des attributions de logements sociaux,
- Affichage d'informations.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. L'agent pourra bénéficier des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité s'il remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016 pour être affecté aux Service Accueil - proximité (remplacement d'un agent qui fait valoir ses droits à pension de retraite).

- **D'ADAPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet :
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

**Création d'un emploi saisonnier d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe ou SMIC
(grade de rémunération 1^{er} échelon) à compter du 4 juillet 2016**

2016-75

En vue de notre projet d'éco piscine et avant de lancer l'appel à projet d'architecte, Monsieur le Maire précise qu'il lui semble important de recruter, à compter du 4 juillet 2016 un emploi saisonnier, chargé d'une mission spécifique sur le fonctionnement du Centre Aqua Récréatif : AUDIT sur accueil des utilisateurs, la fréquentation, la gestion des entrées et des sorties, la gestion des produits....

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Considérant qu'il convient de recruter, un agent appelé à pourvoir l'emploi créé pour un mois en juillet 2016 et décider de sa rémunération.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de créer, afin de réaliser un audit en juillet 2016 sur la fréquentation enregistrée au Centre Aqua Récréatif, un emploi temporaire d'agent non titulaire suivant :

Du 4 au 31 juillet 2016 inclus :

- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, contractuel, à temps complet.

La personne recrutée sera chargée d'une mission spécifique sur le fonctionnement du Centre Aqua Récréatif : AUDIT sur accueil des utilisateurs, la fréquentation, la gestion des entrées et des sorties, la gestion des produits....

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter l'agent appelé à pourvoir l'emploi créé.
- **DIT** que l'agent recruté sera rémunéré comme suit :
Grade : Adjoint Technique de 2^{ème} classe ou SMIC, contractuel 1^{er} échelon, avec paiement d'une indemnité de congés annuels.
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du Budget Espace Loisirs 2016.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures dix minutes.

Le secrétaire de séance,



Lucette TRALEGLISE

Le Maire,



Philippe VIDAU.